

## ROMENAY

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 26 Avril, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : THEVENET André (Pouvoir à DONGUY Roger), MANIN Gérard (Pouvoir à Gaudry Pierre), LANGERON Danielle, COLIN Alain, DANJEAN Catherine, CHARPIGNY Mathilde, ALBANESE Dorothee, LAURENT Jérôme. Absent : Néant. Secrétaire de séance : GALLAND Ginette) a pris les décisions suivantes :

### MARCHES PUBLICS – M.A.P.A. – EXTENSION DE LA SALLE DES FETES ET CREATION D'UNE SALLE D'EVOLUTION

- LOT N°10 – CARRELAGES / FAIENCES – SARL AMETYSTE : AVENANT N°2 EN PLUS-VALUE  
- a validé, à l'unanimité, l'avenant n°2 en plus-value de l'entreprise AMETYSTE – 01340 CRAS SUR REYSSOUZE d'un montant de 1674.39 € HT soit 2009.27 € TTC.

### JURY D'ASSISES : CONSTITUTION DU JURY POUR 2019 PAR TIRAGE AU SORT SUR LA LISTE ELECTORALE

- a procédé au tirage au sort de 3 personnes inscrites sur la liste électorale, à savoir :
- M. TRICAUD Daniel - 5718, Route de Louhans - 71470 ROMENAY
  - M. MEUNIER Eric – 231, Route de Corcelles - 71470 ROMENAY
  - M. FAVRE Florian – 675, Route des Guiblanches - 71470 ROMENAY

### MUSEE DE LA FERME DU CHAMP BRESSAN : PROJET DE RECRUTEMENT D'AGENTS EN CDD POUR LA SAISON 2018

- a décidé à l'unanimité, de recruter M. LIARD Stéphane en qualité d'Adjoint du Patrimoine non titulaire en CDD du 07.05.2018 au 31.10.2018 inclus afin d'exercer les fonctions d'agent du patrimoine au sein du Musée du Terroir situé dans la Ferme du champ Bressan.  
- a décidé à l'unanimité, de recruter en complément pour la saison 2018 au sein du Musée de la Ferme du Champ Bressan un ou plusieurs agents non titulaires en CDD  
- autorise M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires au recrutement de ces agents et à signer les contrats s'y rapportant.

### P.D.I.P.R. (PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE) : CREATION DE NOUVEAUX SENTIERS ET INSCRIPTION DES CHEMINS COMMUNAUX CONCERNES AU PDIPR PAR DELIBERATION

- a décidé à l'unanimité l'inscription au PDIPR 71 des Chemins Ruraux concernés dont la liste ainsi que les tracés sur fond cartographique correspondants sont joints à la délibération.

### AFR (ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT) – ACTE DE TRANSFERT A TITRE GRATUIT DES BIENS DE L'AFR AU PROFIT DES COMMUNES DE ROMENAY, CURCIAT-DONGALON ET VESCOURS :

- DELIBERATION AUTORISANT M. LE MAIRE A SIGNER L'ACTE DE TRANSFERT POUR LE COMPTE DE L'AFR  
- a désigné, par 12 voix pour et 1 abstention, M. Didier GEROLT, Maire, afin de signer en qualité de représentant de l'AFR, l'acte de transfert à titre gratuit des biens de l'AFR au profit des communes de Romenay, Curciat-Dongalon et Vescours.  
- donne pouvoir, par 12 voix pour et 1 abstention, à M. le Maire afin de signer ledit acte de transfert pour le compte de l'AFR.
- DELIBERATION AUTORISANT UN ADJOINT AU MAIRE A SIGNER L'ACTE DE TRANSFERT POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE ROMENAY  
- a désigné, par 11 voix pour et 2 abstentions, M. Roger DONGUY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, afin de signer en qualité de représentant de la Commune de Romenay, l'acte de transfert à titre gratuit des biens de l'AFR au profit de la commune de Romenay.  
- donne pouvoir, par 11 voix pour et 2 abstentions, à M. Roger DONGUY afin de signer ledit acte de transfert pour le compte de la Commune de Romenay.

### PROJET DE MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE A COMPTER DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2018 (RESTRUCTURATION SUITE DEPART A LA RETRAITE)

- a décidé à l'unanimité, en raison du départ à la retraite de Mme MOLLARD Christiane à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, de procéder à une restructuration du service administratif et de modifier les horaires d'ouverture au public du secrétariat de la mairie à compter du 01.10.2018 comme suit :

- Lundi / Mardi : 10H à 12H et 14H à 16H30
- Mercredi / Jeudi : 10H à 12H et Fermeture l'après-midi
- Vendredi : 9H à 12H et 14H à 16H30

**PROJET D'ACQUISITION D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT DE TYPE « TURBO-TONDEUSE » (AVEC REPRISE DE L'ANCIEN) – ETUDE DE DEVIS**

- a décidé par 7 voix pour le modèle GYRAX proposé par les Etablissements GAUTHIER, 3 voix pour le modèle DESVOYS proposé par la SARL DONGUY AGRI et 2 abstentions, de retenir l'offre de l'entreprise MATERIEL AGRICOLE GAUTHIER – 71330 ST-GERMAIN-DU-BOIS pour la fourniture d'une faucheuse d'accotement neuve GYRAX Grand Déport Modèle RF 1800 pour un montant total de 6500.00 € HT soit 7800.00 € TTC (avec reprise de l'ancien broyeur d'accotement « Turbo-tondeuse » NICOLAS pour la somme de 1500.00 €).
- autorise M. le Maire à valider ladite offre et passer la commande.

**DEMANDES D'URBANISME EN COURS – POUR INFORMATION**

- a pris connaissance de la demande de certificat d'urbanisme d'information déposée par Me Didier MATHY – Notaire - pour la propriété de Mme MARION Gilberte située « 5, Rue du 19 Mars 1962 ».

**A PRIS CONNAISSANCE :**

- du courrier de Monsieur Frédéric CANNARD, Conseiller Départemental, concernant les propositions de subventions 2018 du Conseil départemental de Saône-et-Loire.
- de la remise en service du local de la Chagne
- du courrier de M. BONNOT Jean-Jacques concernant le columbarium et de la réponse de la Préfecture quant aux possibilités d'extension du columbarium sur étage (Le Conseil municipal a décidé de ne pas modifier le columbarium existant et d'aménager un nouvel espace cinéraire).
- de l'attestation de dépôt d'une déclaration d'installation classée par Mme BOUILLOUD Angélique pour le compte de la Ferme en Bresse dans le cadre de son élevage de porcs.
- de la candidature d'un étudiant en droit pour un stage ou un emploi dans ses domaines d'activités durant l'été 2018.
- du courrier de l'ONF concernant le projet de cession de bois (vente) sur les propriétés de la commune et des plaquettes d'informations concernant les cloisonnements d'exploitations (buts, enjeux, mise en place).

**A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES**

**Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.**

**LE MAIRE,  
Didier GEROLT.**

